



## **Demi-journée porteurs de projets du Fonds Eau de la Métropole de Lyon 1<sup>er</sup> juillet 2024**

### ***LACIM, historique et fonctionnement***

Association atypique, LACIM existe depuis 1968, a démarré au Mali en 1975 lors des grandes sècheresses.

Travaille par jumelage entre des groupes d'adhérents (les communes françaises ne sont pas concernées) et des villages des pays du Sud (principalement Inde, Bangladesh, Haïti, Mali, Niger, Burkina Faso), a démarré Madagascar il y a une dizaine d'années et le Sénégal depuis 2023. A travaillé au Bénin et au Togo.

Les groupes en France sont appelés comités rattachés au siège qui se trouve depuis l'origine dans un petit village de la Loire. Les projets sont menés avec les cotisations et dons reçus par chacun des comités ainsi que par des actions locales différentes selon les comités.



*Château d'eau de Diamani Coura*

Tous les projets sont demandés par les villages aidés dans tous les domaines : eau, agriculture (apprentissage au compostage, banque de céréales, achat de charrettes, de petits matériels, aide à l'achat d'animaux), scolarisation, alphabétisation des adultes, maraîchage, moulins pour les femmes, un peu le domaine de la santé en aidant à l'amélioration des maternités, ou autres...

A partir de là nous montons des projets avec l'aide de partenaires ou d'associations locales (et des salariés en Inde, au Mali et au Niger), d'entreprises locales.

Travail en commun avec les communes (au Mali c'est souvent une trentaine de villages et 1000 km carrés). Un budget restreint qui oblige ces communes à chercher des « partenaires » pour développer leurs projets dans les villages. Dans tous les villages jumelés il y a obligatoirement un « comité de jumelage ».

Pour chaque projet le village doit fournir une participation : financière ou physique. C'est un accompagnement dans leur propre développement sur la durée, un jumelage pouvant durer dix à quinze ans ce qui nous permet de voir l'évolution, l'acceptation, la réussite ou l'échec.

Des chargés de projets/missions dans tous les pays ce qui permet de suivre sur le terrain à travers de missions en principe annuelles.

Des « grands comités » étaient tenus tous les deux ans regroupant des représentants des villages jumelés (hommes et femmes) de chaque grand secteur (Bamako, Mopti, Gao). Cela permettait de comparer les projets menés et une meilleure compréhension du pourquoi des échecs ou des réussites en mettant en commun les actions menées. Il n'est plus possible de les tenir actuellement.

LACIM peut aider les villages en parallèle d'autres ONG ou associations.

Comme nous n'avons aucune subvention de l'état nous pouvons continuer à travailler au Mali. Nous avons une convention avec ce pays depuis 2008.

Pour les « gros » projets il est nécessaire de ce fait de trouver des possibilités extérieures. C'est ce que nous avons fait pour deux gros projets sur l'eau et l'assainissement lancés dans deux communes différentes au Mali à la fin des années 2000 et en 2012-2015 (pour ce dernier difficultés et report du fait de la situation politique) en s'appuyant sur la loi Oudin.

Sinon nous pouvons trouver des aides par l'agence des micro-projets, ou d'autres organismes particuliers.

## ***Projets d'accès à l'eau***

### ***Quelques projets réalisés par LACIM sur le secteur de Mopti au Mali***



*Bornes Fontaines de Simian*

Entre **1991 et 1994** LACIM sur le cercle de Douentza a entrepris un gros **chantier de 35 forages** dans plusieurs arrondissements. Cela avait été réalisable grâce à des subventions y compris européennes à cette époque, l'ensemble ayant un coût d'un peu plus de **500 000 000M FCA (762 000 euros)**.

En 2006 une **campagne géophysique par sondages électriques** avait été réalisée sur un village d'une commune du cercle de Bankass mais les **forages se sont révélés négatifs**.

En 2007 nous avons bâti un projet pour une « campagne de panneaux électriques pour recherche d'eau ». Du matériel a été loué en France pour être amené sur place. **Un technicien français a passé une semaine sur place en formant par la même occasion un géophysicien de la société malienne** qui avait déjà travaillé pour Lacim. Cette étude a permis de localiser 4 points. Le dossier réalisé a été fourni à la Direction de l'Hydraulique de Mopti afin de servir de modèle et aussi être utilisé par une autre ONG si besoin.

Le **forage a été réalisé** et avec l'aide d'une autre ONG un ensemble forage solaire a pu être installé dans le village avec **6 bornes fontaine** dont une à l'école.

En 2007 nous appuyant sur la loi Oudin nous avons monté un projet sur plusieurs villages de la commune de Baye du cercle de Bankass : coût du projet 85 000 euros

De 2011 à fin 2015 : sur plusieurs villages de la commune de Dangol-Boré du cercle de Douentza : coût du projet 150 000 euros.

Dans ce type de projet, en principe coûteux, la plus grande difficulté est d'établir une priorité sur le terrain car tout ne peut être réalisé en même temps du côté financier.

## ***Points de vigilance pour que ce type d'installation perdure***

- La connaissance personnelle du terrain, des habitants des villages impactés est primordiale. Pour notre association ce sont les habitants qui décident et leur choix doit être respecté sinon l'utilisation risque d'être minimale ou mal gérée.

- Le premier travail de réflexion doit être réalisé impérativement avec les édiles de la commune et les chefs de village.
- Une fois la décision du village **prise se rapprocher des responsables de la Direction hydraulique locale et régionale qui possèdent déjà des données de terrain** sur l'existant. Ne pas hésiter à les rencontrer plusieurs fois.
- Si les ressources financières préalables du projet s'avèrent insuffisantes travailler avec d'autres organismes (pas toujours facile) pour répartir le budget.
- La **sensibilisation de la population concernée est une base de la bonne tenue du matériel** ensuite.
- Il est nécessaire que le **Comité d'usagers de l'eau du ou des villages concernés soit défini auparavant avec des règles précises** (coût du bidon de l'eau). Il peut y avoir des différences d'un village à l'autre. **Ce n'est pas à nous de décider** si nous ne voulons pas avoir de réticences.
- Connaître les entreprises qui vont effectuer les travaux, établir des appels d'offres qui doivent être respectés. Si le projet est important se rapprocher de plusieurs entreprises. **Attention néanmoins au sérieux des entreprises. Un permanent local est de ce point de vue important.**
- **Demander des points d'avancement intermédiaire.**
- Etablir un calendrier des travaux qui doit être respecté. Dans le cas contraire en connaître la raison.
- La **réception des travaux doit être réalisée avec les responsables locaux** (maires, responsables de l'hydraulique, chefs de village).
- Les **forages sont ensuite de la responsabilité de la commune et du village concerné.** Le matériel leur appartient.
- Lors des missions de terrain, bien contrôler l'ensemble pour prévenir les autorités locales s'il nous semble que le matériel est mal utilisé. C'est aussi une question de **relations de confiance** avec ces autorités qui nous connaissent dans le temps. Le personnel local, s'il existe, doit en faire de même lors de ses visites régulières sur l'avancée de l'ensemble des projets.
- En cas de reprise d'un ancien forage il est nécessaire d'effectuer un « **soufflage** ».
- **Formation de personnes au village** pour des réparations simples.
- Formation de 2 à 3 personnes au niveau de la commune pour qu'elles puissent être disponibles sur l'ensemble des forages de la commune (solaire ou non)
- Bien **sensibiliser les villageois** au fait que c'est un matériel fragile qui doit être utilisé avec précaution !!!
- En partenariat avec la commune et les responsables de l'hydraulique du secteur créer dans les villages concernés par un forage un « service de l'eau » (comité d'usagers de l'eau) payant afin d'avoir une caisse permettant de réparer rapidement lors de la moindre panne.



*Borne Fontaine de Diamani Coura*

- **Installer les bornes fontaines** de façon à ce que les animaux ne viennent pas se frotter dessus avec le risque de les endommager.
- En cas de forage solaire bien insister sur le nettoyage des panneaux.
- En cas de forage simple avoir un **mur de protection** pour éviter l'approche des animaux (c'est valable aussi pour les puits).
- Si possible faire établir une maintenance régulière de ce type de point d'eau.
- Il est nécessaire **qu'un grillage solide protège à la fois le forage et les panneaux.**
- Bien souvent il est nécessaire d'avoir un gardien de nuit pour éviter le vol des panneaux solaires.